



## Déclaration liminaire du SE-UNSA - CAPD du 5 juin 2018

*Notre déclaration porte sur différents points : l'avenir des commissions paritaires, une enquête métier, le mouvement et les documents de la CAPD, les temps partiels.*

### Transformation des commissions paritaires

En préalable à la CAPD qui nous réunit, le SE-Unsa tient à faire part de sa vive inquiétude s'agissant du projet gouvernemental sur un nouveau modèle social et l'évolution des Commissions paritaires à l'horizon 2022.

L'UNSA a réaffirmé l'importance des CAP et des CCP qui doivent être proches des préoccupations des agents et qui doivent permettre de garantir l'équité de traitement entre agents et la transparence dans la gestion.

Le projet présenté le 25 mai :

- Supprime toutes les compétences des CAP sur les actes de mobilité et de mutation
- Réduit le suivi des promotions !

De fait, il ne restera plus aux CAP que l'étude des demandes de recours des agents et à se prononcer sur les sanctions disciplinaires. L'idée de supprimer le paritarisme est même évoquée !

L'UNSA a rappelé toute l'importance qu'elle attache à ces instances de dialogue social et avec l'ensemble des organisations syndicales elle demande un autre scénario.

### Enquête métier

Le SE-Unsa a confié à l'IFOP le soin d'étudier l'état d'esprit des enseignants à l'issue de la première année scolaire de la nouvelle majorité gouvernementale.

Les résultats montrent que notre ministre n'a pas encore gagné le pari de la confiance auprès des enseignants. Cependant, ces mêmes enseignants se disent très majoritairement (82%) « heureux d'exercer leur métier ». Toutefois, plusieurs catégories se distinguent par un vécu plus difficile. C'est le cas des enseignants en éducation prioritaire (heureux seulement à 67%), et surtout des enseignants en lycée professionnel (60%).

Cette enquête révèle que la première marque de reconnaissance pour un enseignant est la confiance dans ses choix pédagogiques. Pour se sentir bien dans leur métier, les enseignants demandent aussi à être mieux accompagnés en cas de difficultés professionnelles et en fin de carrière et souhaiteraient à 75% pouvoir expérimenter temporairement d'autres fonctions /métiers en vue d'une mobilité professionnelle.

### Mouvement et documents de la CAPD

Nous saluons le travail des services de la direction académique pour les opérations du mouvement des personnels ainsi que l'effort fait pour la transmission des documents aux commissaires paritaires en amont de la CAPD. En revanche, leur diffusion (nouvelle) sur

l'adresse professionnelle des seules titulaires nous semble restrictive; nous souhaiterions que les suppléants en soient destinataires comme les sections syndicales représentatives.

Malgré l'attention particulière portée par les services et le GT de vérification des barèmes du 15 mai, des erreurs pointées par les délégués ont imposé un deuxième tour du mouvement. Nous regrettons ces erreurs récurrentes qui complexifient la préparation de la CAPD.

Nous observons une stabilité statistique dans les résultats de la 1ère phase (941 mutés, 949 l'an passé) mais nous espérons une amélioration qualitative des mutations par l'inversion de la routine informatique.

### **Temps partiels**

A nouveau, le SE-Unsa alerte sur la gestion des temps partiels qui continue à nous préoccuper. Certes des "postes" ainsi récupérés permettent une optimisation du service, mais à quel prix ! A la lumière des remontées du terrain, nous constatons que ce que l'on croit gagner d'un côté se perd en dégradation des conditions de travail des enseignants. L'effet de la fatigue du métier se traduit par des arrêts maladie qu'il faut compenser par des services de remplaçants... Nos collègues nous le disent dans les enquêtes que nous leur avons proposées : Le métier d'enseignant est devenu plus éprouvant et le fait de pouvoir exercer à temps partiel permet de préserver sa santé tout en restant investi dans son travail et en le conciliant avec sa vie personnelle. Nous constatons que quelques collègues ayant subi un refus ont présenté une lettre de démission. Le SE-Unsa reste demandeur d'une amélioration de la prise en compte du temps partiel sur autorisation.

*Pour le SE-Unsa 38*

*Patrick MAUREY*